



Frais Achat véhicule d'une personne sous tutelle

Par Soudeher

Bonjour,

Je suis sur le point de faire l'acquisition d'un véhicule non utilisé depuis 2 ans, appartenant à une personne sous tutelle et je voudrais connaître les frais pour cet achat de 3000 €, si le contrôle technique doit être fait avant l'achat et payé par qui ? Le prix peut-il être négocié ? La vente sera faite par un juge et par l'intermédiaire de la tutrice. Merci pour votre réponse.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Le contrôle technique est à la charge du vendeur, et doit être fait avant l'achat ... (qu'il soit sous tutelle ou pas.)

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16540]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16540
[/url]

Pour négocier le prix, il faut parler avec le tuteur, mais c'est peu probable qu'il accepte si le juge a déjà déterminé le prix.